

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE SAINT-JORY (HAUTE-GARONNE)**

**L'an deux mille vingt-six, le 7 avril à 20h30**, le CONSEIL MUNICIPAL de la Commune de SAINT-JORY (HAUTE-GARONNE), étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Victor DENOUVION, Maire. Convocation du 01/04/2026.

Nombre de Conseillers en exercice : 29

Étaient présents: DENOUVION Victor, BELBEZE Isabelle, GUERRERO Lionel, ABOULGHAZI Naziha, BRUGERE Thierry, FEZZANI Sofia, CARNEIRO Jean-Marc, DE CARVALHO Albertine, LINARES François, BENCHARGUI Suzanne, BOUTRY Pascal, ROSSETTO Claudine, MILHORAT Claude, FARRET Corinne, ROQUES Patrick, LASSAGNE Frédéric, COSTES-ROBLES Christelle, BAHUT Cécile, CHIBLI Rachid, GNALY Wilfried, MATEESCU Georgiana, GEROMEL Bastien, DEHAUMONT Elodie, CAUSSE Dorian, DANIEAU Thierry, PATEY Stéphanie, BLOT Clément.

Avaient donné pouvoir: LAIGNELET Anne à DENOUVION Victor, CHEMIN Marie-Ange à BRUGERE Thierry.

M. Dorian CAUSSE est élu secrétaire de séance.

Présents : 27  
Votants : 29  
Pour : 29  
Contre :  
Abstention :

**OBJET : DÉLIBÉRATION N° 2026-48 – AUTORISATION DE RECRUTEMENT D'AGENTS CONTRACTUELS POUR REMPLACER DES AGENTS PUBLICS MOMENTANÉMENT INDISPONIBLES – DÉLIBÉRATION DE PRINCIPE**

M. CARNEIRO, rapporteur, rappelle les dispositions l'article L332-13 du Code Général de la Fonction Publique relatif au recrutement d'agents contractuels sur des emplois permanents pour assurer le remplacement d'agents publics territoriaux

Il évoque les difficultés de fonctionnement des services municipaux lors des absences de fonctionnaires territoriaux ou d'agents contractuels.

Le recrutement d'agents contractuels en remplacement temporaire de fonctionnaires ou d'agents contractuels momentanément indisponibles est possible dans les cas suivants :

- Exercice des fonctions à temps partiel
- Détachement de courte durée
- Disponibilité de courte durée prononcée d'office, de droit ou sur demande pour raisons familiales
- Détachement pour l'accomplissement d'un stage ou d'une période de scolarité préalable à la titularisation dans un corps ou un cadre d'emplois de fonctionnaires ou pour suivre un cycle de préparation à un concours donnant accès à un corps ou un cadre d'emplois
- Congé régulièrement accordé en application du présent code ou de tout autre congé régulièrement octroyé en application des dispositions réglementaires applicables aux agents contractuels territoriaux (dont congé annuel, congé de maladie, de grave, de longue maladie ou de longue durée, congé de maternité ou pour adoption, congé parental ou de présence parentale, congé de solidarité familiale...)

Le contrat peut prendre effet avant le départ de l'agent à remplacer et se poursuivre au-delà du retour (permettre une période de tuilage entre les 2 agents, en fonction de la durée du congé)

M. CARNEIRO indique que les besoins du service et l'imprévisibilité des absences peuvent justifier un remplacement rapide.

Aussi, afin de gagner en rapidité et efficacité, M. CARNEIRO propose que le Conseil Municipal autorise le Maire à déterminer, en fonction du grade de l'agent remplacé, le niveau de recrutement et de rémunération des candidats retenus selon la nature des fonctions concernées, leur expérience et leur profil, afin de maintenir un service de qualité auprès des usagers.

Cette autorisation sera valable pour toute la durée du mandat en cours.

## LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ

**APPROUVE** le recrutement temporaire, selon les besoins du service, d'agents contractuels à temps complet ou non complet, en remplacement d'agents occupant un emploi permanent, à temps complet ou non complet, quelque soit leur grade, dans les conditions prévues à l'article L332-13 du Code Général de la Fonction Publique ;

**DIT** que M. le Maire sera chargé de la détermination, en fonction du grade de l'agent remplacé, des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats retenus selon la nature des fonctions concernées, leur expérience et leur profil, étant précisé que la rémunération sera limitée à l'indice terminal du grade de référence ;

**DIT** que ce mode de recrutement pourra être utilisé dans tous les services municipaux ;

**PREVOIT** à cette fin une enveloppe de crédits chapitre 012 du budget de la commune.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme au registre

Publié le : 14 AVR. 2026

Le Maire, Victor **DENOUVION**



Le secrétaire de séance, **Dorian CAUSSE**